



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TOLUÈNE

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TOLUÈNE
Numéro du produit	370
Synonymes; marques commerciales	PHENYL METHANE, TOLUOL, METHYL BENZENE, MX-THINNER A 214, MX-DILUANT 3, TOLUENE (ESSAR), TOLUENE R14, TOLUENE STATOIL, TOLUENE - TRBG, TOLUENE O&G, TOLUENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro index UE	601-021-00-3
Numéro CE	203-625-9

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Encre d'impression. Adhésif. Intermédiaire pour l'industrie chimique Industrie solvant Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire Réactif de laboratoire. Polymer Additive Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.
--------------------------	--

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	370

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# TOLUÈNE

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 203-625-9

### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

## 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom du produit	TOLUÈNE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro index UE	601-021-00-3
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

# TOLUÈNE

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Une congestion pulmonaire peut survenir, entraînant un sévère essoufflement. Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort. Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Ingestion</b>	Oedème pulmonaire, expectoration spumeuse. Nausées, vomissements. Diarrhée.
<b>Contact cutané</b>	Irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Oxydes des substances suivantes: Carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandent au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une braise. Le produit est très inflammable.
-----------------------------	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

# TOLUÈNE

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eliminer toute source d'inflammation. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition. Prévoir une ventilation suffisante.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

D

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 100 ppm 384 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 20 ppm 77 mg/m<sup>3</sup>

D = Absorption de peau.

# TOLUÈNE

## DNEL

Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 384 mg/m<sup>3</sup>  
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 192 mg/m<sup>3</sup>  
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 384 mg/kg/jour  
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 384 mg/m<sup>3</sup>  
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 192 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 226 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 56.5 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 8.13 mg/kg/jour  
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 226 mg/kg/jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 226 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56.5 mg/m<sup>3</sup>

## PNEC

- eau douce; 0.68 mg/l  
 - eau de mer; 0.68 mg/l  
 - rejet intermittent; 0.68 mg/l  
 - STP; 13.61 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 16.39 mg/l  
 - Sédiments (eau de mer); 16.39 mg/kg  
 - Sol; 2.89 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. EN 166

### Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Alcool polyvinylique (PVA). Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). EN 374

### Autre protection de la peau et du corps

Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

### Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas fumer dans la zone de travail.

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/141/145/143/149

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aromatique. Hydrocarbures.
Seuil olfactif	1.74 ppm
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	-95°C



## TOLUÈNE

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Indéterminé. Ne polymérisera pas.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes des substances suivantes: Carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5.580,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5.580,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5.000,0

**Espèces** Lapin

**ETA cutanée (mg/kg)** 5.000,0

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)** 28,1

**Espèces** Rat

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 28,1

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irritant pour la peau. Lapin cutanée

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Légèrement irritant. Lapin

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

## TOLUÈNE

<b>Essais de génotoxicité - in vitro</b>	Mutation génique: Négatif. Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.
<b>Essais de génotoxicité - in vivo</b>	Aberration chromosomique: Négatif.
<b><u>Cancérogénicité</u></b>	
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité CIRC</b>	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>	
<b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>	- , Inhalatoire, Vapeur, Rat Négatif.
<b>Toxicité pour la reproduction - développement</b>	Susceptible de nuire au fœtus. Tératogénicité: - : , Vapeur, Inhalatoire, Rat Positif.
<b><u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u></b>	
<b>Exposition unique STOT un</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Organes cibles</b>	Foie Reins Système nerveux central Yeux
<b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b>	
<b>Exposition répétée STOT rép.</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. LOAEL (26 wk) 1.875 mg/l, Vapeur, Inhalatoire, Rat
<b>Organes cibles</b>	Yeux Foie Reins Système nerveux central
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Inhalation</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Ingestion</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Contact cutané</b>	Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Organes cibles</b>	Foie Reins Système nerveux central
<b>RUBRIQUE 12: Informations écologiques</b>	
<b>Écotoxicité</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b><u>12.1. Toxicité</u></b>	
<b>Toxicité</b>	Nocif pour les organismes aquatiques.
<b><u>toxicité aquatique aiguë</u></b>	
<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC50, 96 heures: 5.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 3.78 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 heures: 10 mg/l,

## TOLUÈNE

**Toxicité aiguë - microorganismes**                      CE<sub>50</sub>, 24 heure: 84 mg/l,  
(Nitrosomonas sp.)

### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie**                      NOEC, 40 jours: 1.39 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
LOEC, 40 jours: 2.77 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques**                      NOEC, 21 jour: 1 mg/l, Daphnia magna  
NOEC, 7 jour: 0.74 mg/l,  
(Ceriodaphnia dubia)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité**                      Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation**    - Dégradation 86%: 20 jour

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation**                      Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: 90, Leuciscus idus (ide mélanote)

**Coefficient de partage**                                      log Pow: 2.65

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité**    Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

**Tension de surface**    0.0242 mN/m @ 20°C

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**                      Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes**    Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale**    Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques. Déchets classés comme déchets dangereux.

**Méthodes de traitement des déchets**                      Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général**    Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)**    1294

**N° ONU (IMDG)**    1294

**N° ONU (ICAO)**    1294

**N° ONU (ADN)**    1294

## TOLUÈNE

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	TOLUÈNE
Nom d'expédition (IMDG)	TOLUÈNE
Nom d'expédition (ICAO)	TOLUENE
Nom d'expédition (ADN)	TOLUÈNE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Étiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

#### Étiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-D
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33
Code de restriction en tunnels	(D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Type de navire: 2 Cat Y

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# TOLUÈNE

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

### Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 48

### Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

P5c

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### Inventaires

#### UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

# TOLUÈNE

## Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

## Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

## Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

## Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

<b>Date de révision</b>	18-07-21
<b>Numéro de version</b>	4.002
<b>Remplace la date</b>	14-05-21
<b>Numéro de FDS</b>	370

# TOLUÈNE

<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.



## Scénario d'exposition Use as an intermediate - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as an intermediate - Industrial
Portée du processus	Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 6.1a.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Use as an intermediate - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 12000 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.002
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.003
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.001

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>
---	---

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >80%.
<b>Eau</b>	<p>en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%</p> <p>Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 45600 kg/jour</p>

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
<b>Traitement des déchets</b>	cette substance est consommée lors de son utilisation et ne produit aucun déchet.

## Use as an intermediate - Industrial

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

**État** Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

#### quantités utilisées

Néant.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance.

#### Mesures de management du risque

Si la mesure technique n'est pas applicable:  
porter une protection respiratoire (norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux) et des gants (norme EN 374) appropriés si il y a contact régulier avec la peau.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Distribution of substance - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

<b>Nom du produit</b>	Toluene
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119471310-51-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	108-88-3
<b>Numéro CE</b>	203-625-9
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

<b>Titre principal</b>	Distribution of substance - Industrial
<b>Portée du processus</b>	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviatile, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de ses échantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et ses activités connexes de laboratoire.
<b>Secteur principal</b>	SU3 Utilisations industrielles
<b>Secteur d'utilisation</b>	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines

#### Environnement

<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]</b>	ERC1 Fabrication de la substance ERC2 Formulation dans un mélange
---	--

<b>Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]</b>	ESVOC SPERC 1.1b.v1
---	---------------------

#### Salarié

## Distribution of substance - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 300000 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.0001
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.00001
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.00001

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>
---	---

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >90%.
<b>Eau</b>	<p>en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%</p> <p>Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 13600000 kg/jour</p>

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
------------------------------	--

## Distribution of substance - Industrial

**Traitement des déchets** Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

**État** Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

#### quantités utilisées

Néant.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance.

#### Mesures de management du risque

Si la mesure technique n'est pas applicable:  
porter une protection respiratoire (norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux) et des gants (norme EN 374) appropriés si il y a contact régulier avec la peau.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

## **Distribution of substance - Industrial**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Manufacture of substance - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Manufacture of substance - Industrial
Portée du processus	Fabrication de substance ou utilisation en tant que processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac), échantillonnage et travaux de laboratoire annexes.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines

#### Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 1.1b.v1

#### Salarié

## Manufacture of substance - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
	Facilement biodégradable.

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 300000 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.005
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.0001
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.0001

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Facteur de dilution de l'eau douce locale:40
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%
	taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >90%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%
	Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 4070000 kg/jour

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## Manufacture of substance - Industrial

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

**État** Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

#### quantités utilisées

Néant.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance.

#### Mesures de management du risque

Si la mesure technique n'est pas applicable:  
porter une protection respiratoire (norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux) et des gants (norme EN 374) appropriés si il y a contact régulier avec la peau.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition

### Formulation & (re)packing of substances and mixtures - Industrial

#### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation & (re)packing of substances and mixtures - Industrial
Portée du processus	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 2.2.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
	Facilement biodégradable.

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 15000 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.025
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.002
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.0001

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%
	taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m <sup>3</sup> /jour

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >0%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%
	Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 67800 kg/jour

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
------------------------------	--

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures - Industrial

**Traitement des déchets** Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

**État** Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

#### quantités utilisées

Néant.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** Veiller à ce que le transvasement du matériel soit effectué selon les mesures appropriées relatives à la réception de vapeur ou à la ventilation. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance.

#### Mesures de management du risque

Si la mesure technique n'est pas applicable:  
porter une protection respiratoire (norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux) et des gants (norme EN 374) appropriés si il y a contact régulier avec la peau.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures - Industrial

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use in Coatings - Consumer

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in Coatings - Consumer
Portée du processus	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.
Catégories de produit chimique [PC]:	PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité PC4 Produits antigel et de dégivrage PC8 Produits biocides PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c Peintures au doigt PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC18 Encres et toners PC23 Produits pour le traitement du cuir PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs

### Environnement

## Use in Coatings - Consumer

<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]</b>	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
<b>Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]</b>	ESVOC SPERC 8.3c.v1

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP  Facilement biodégradable.
-------------	---

#### quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 30

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):0.985
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 0.01
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 0.005  Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 13600 kg/jour danger pour l'environnement causé par eau douce .

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
-----------------	--

#### Mesures de management du risque

<b>Mesures techniques</b>	Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.
<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3% taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
-------------	--

## Use in Coatings - Consumer

### Informations sur la concentration

Concentration de la substance dans le produit: 100% Sauf indications contraires. PC9b\_2 Plâtres et enduits PC9c Peintures au doigt Comprend des concentrations jusqu'à 0.1 %.

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC9a\_1 Peinture murale aqueuse au latex Comprend des concentrations jusqu'à 0.28 %.

PC9a\_1 Peinture murale aqueuse au latex Comprend des concentrations jusqu'à 0.8 %.

PC4\_1 Lavages des vitres de voitures PC9b\_3 Pâte à modeler PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) Comprend des concentrations jusqu'à 1.5 %.

PC9b\_1 Charges et mastics Comprend des concentrations jusqu'à 2 %.

PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide Comprend des concentrations jusqu'à 2.5 %.

PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) Comprend des concentrations jusqu'à 4 %.

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC9a\_3 Bouteille de spray aérosol PC31\_1 Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles chaussures) Comprend des concentrations jusqu'à 4.5 %.

PC8\_1 Produits lave-vaisselle et lave-linge PC8\_2 produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC24\_3 Sprays PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation Comprend des concentrations jusqu'à 5 %.

PC23 Produits pour le traitement du cuir PC31\_2 Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) Comprend des concentrations jusqu'à 8 %.

PC4\_2 Versement dans des radiateurs PC18 Encres et toners Comprend des concentrations jusqu'à 10 %.

PC23 Produits pour le traitement du cuir PC31\_1 Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles chaussures) Comprend des concentrations jusqu'à 11 %.

PC31\_2 Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) Comprend des concentrations jusqu'à 14 %.

PC8\_3 Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) Comprend des concentrations jusqu'à 15 %.

PC24\_2 Pâtes Comprend des concentrations jusqu'à 20 %.

PC24\_1 Liquides Comprend des concentrations jusqu'à 35 %.

PC4\_3 Dégivreur de serrures Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.

### quantités utilisées

## Use in Coatings - Consumer

Quantité par application: 13800 g

Sauf indications contraires.

PC4\_1 Lavages des vitres de voitures

Quantité par application: 0.5 g

PC9b\_3 Pâte à modeler

Quantité par application: 1 g

PC9c Peintures au doigt

Quantité par application: 1.35 g

PC4\_3 Dégivreur de serrures

Quantité par application: 4 g

PC8\_1 Produits lave-vaisselle et lave-linge

Quantité par application: 15 g

PC8\_2 produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)

Quantité par application: 27 g

PC24\_2 Pâtes

Quantité par application: 34 g

PC8\_3 Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)

PC31\_2 Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)

Quantité par application: 35 g

PC18 Encres et toners

Quantité par application: 40 g

PC23 Produits pour le traitement du cuir

Quantité par application: 56 g

PC24\_3 Sprays

Quantité par application: 73 g

PC9b\_1 Charges et mastics

Quantité par application: 85 g

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

Quantité par application: 115 g

PC31\_1 Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles chaussures)

Quantité par application: 142 g

PC9a\_3 Bouteille de spray aérosol

Quantité par application: 215 g

PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)

Quantité par application: 491 g

PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide

Quantité par application: 744 g

PC4\_2 Versement dans des radiateurs

Quantité par application: 2000 g

PC24\_1 Liquides

Quantité par application: 2200 g

PC9a\_1 Peinture murale aqueuse au latex

Quantité par application: 2760 g

### Fréquence et durée d'utilisation

## Use in Coatings - Consumer

Couvre l'exposition jusqu'à 6 heures par événement.

Sauf indications contraires.

PC9b\_1 Charges et mastics

Couvre l'exposition jusqu'à 4 heures par événement.

PC9b\_3 Pâte à modeler

PC9c Peintures au doigt

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

Couvre l'exposition jusqu'à 1 heures par événement.

PC4\_1 Lavages des vitres de voitures

Couvre l'exposition jusqu'à 0.02 heures par événement.

PC4\_2 Versement dans des radiateurs

PC8\_3 Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)

PC24\_1 Liquides

PC24\_3 Sprays

Couvre l'exposition jusqu'à 0.17 heures par événement.

PC4\_3 Dégivreur de serrures

Couvre l'exposition jusqu'à 0.25 heures par événement.

PC8\_1 Produits lave-vaisselle et lave-linge

Couvre l'exposition jusqu'à 0.5 heures par événement.

PC8\_2 produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)

PC9a\_3 Bouteille de spray aérosol

PC31\_2 Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)

Couvre l'exposition jusqu'à 0.33 heures par événement.

PC9a\_1 Peinture murale aqueuse au latex

PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide

PC18 Encres et toners

Couvre l'exposition jusqu'à 2.2 heures par événement.

PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)

PC9b\_2 Plâtres et enduits

Couvre l'exposition jusqu'à 2 heures par événement.

PC31\_1 Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles chaussures)

Couvre l'exposition jusqu'à 1.23 heures par événement.

Covers frequency up to 365 jours/ans, , .

Sauf indications contraires.

Covers frequency up to 1 jours/ans, , .

PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide

PC24\_3 Sprays

Covers frequency up to 6 jours/ans, , .

PC8\_2 produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)

PC8\_3 Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)

Covers frequency up to 128 jours/ans, , .

PC9a\_1 Peinture murale aqueuse au latex

PC24\_1 Liquides

Covers frequency up to 4 jours/ans, , .

PC9a\_3 Bouteille de spray aérosol

Covers frequency up to 2 jours/ans, , .

PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)

Covers frequency up to 3 jours/ans, , .

PC9b\_1 Charges et mastics

PC9b\_2 Plâtres et enduits

Covers frequency up to 12 jours/ans, , .

## Use in Coatings - Consumer

PC31\_1 Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles chaussures)

Covers frequency up to 29 jours/ans, , .

PC31\_2 Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)

Covers frequency up to 8 jours/ans, , .

PC24\_2 Pâtes

Covers frequency up to 10 jours/ans, , .

Comprend l'application jusqu'à 1 time/day of use .

### Facteurs humains indépendants du management du risque

<b>Parties du corps potentiellement exposées</b>	Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm <sup>2</sup> . Sauf indications contraires. PC9b_1 Charges et mastics Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm <sup>2</sup> . PC4_2 Versement dans des radiateurs PC8_3 Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) PC9a_1 Peinture murale aqueuse au latex PC9a_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC23 Produits pour le traitement du cuir PC24_3 Sprays PC31 Produits lustrant et mélanges de cires Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm <sup>2</sup> . PC4_3 Dégivreur de serrures Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 215 cm <sup>2</sup> . PC9b_3 Pâte à modeler PC9c Peintures au doigt Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm <sup>2</sup> . PC18 Encres et toners Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 71.4 cm <sup>2</sup> . PC24_1 Liquides PC24_2 Pâtes Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm <sup>2</sup> .
--	---

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

<b>Environnement</b>	Utilisation intérieure/extérieure.
<b>Temperature</b>	activités à température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taille de l'espace:</b>	Comprend l'application dans un espace de 20 m <sup>3</sup> . Sauf indications contraires. PC4_1 Lavages des vitres de voitures PC4_2 Versement dans des radiateurs PC4_3 Dégivreur de serrures PC9a_3 Bouteille de spray aérosol PC24_1 Liquides PC24_2 Pâtes Comprend l'application dans un espace de 34 m <sup>3</sup> .
<b>Taux de ventilation</b>	Comprend l'application par une ventilation type de foyer. Sauf indications contraires. PC4_1 Lavages des vitres de voitures PC4_2 Versement dans des radiateurs PC4_3 Dégivreur de serrures PC9a_3 Bouteille de spray aérosol comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

## Use in Coatings - Consumer

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison. Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

#### Exposition

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use in Coatings - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in Coatings - Industrial
Portée du processus	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vmrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 4.3a.v1
<b><u>Salarie</u></b>	

## Use in Coatings - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
	Facilement biodégradable.

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 4500 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.98
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.007
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%
	taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m <sup>3</sup> /jour

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >90%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%
<b>terre</b>	Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol.

## Use in Coatings - Industrial

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 19900 kg/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.
<u>quantités utilisées</u>	Néant.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
Taux de ventilation	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).  On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou: Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).
----------------------------------	--

#### Mesures de management du risque

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles  
pulvérisation manuelle  
Port d'un masque complet conforme EN136 à filtre classe A ou de catégorie plus haute

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

exposition environnementale	L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.
-----------------------------	---

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

## Use in Coatings - Industrial

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition**

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use in Coatings - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in Coatings - Professional
Portée du processus	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle ou des processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 8.3b.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Use in Coatings - Professional

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 30 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.98
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>
---	---

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >0%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%
<b>terre</b>	Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol.

## Use in Coatings - Professional

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 12700 kg/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

État	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.
<u>quantités utilisées</u>	Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
Taux de ventilation	Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure). , ou: Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.  On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	utiliser des pompes à tambour ou vidanger soigneusement le conteneur. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou: Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.
----------------------------------	--

### Mesures de management du risque

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles  
Extérieur  
Port d'un masque complet conforme EN136 à filtre classe A ou de catégorie plus haute  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage  
PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main  
porter une protection respiratoire (norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux) et des gants (norme EN 374) appropriés si il y a contact régulier avec la peau.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

exposition environnementale	L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.
-----------------------------	---

## Use in Coatings - Professional

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

#### Exposition

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Functional Fluids - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Functional Fluids - Industrial
Portée du processus	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines

#### Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 7.13a.v1

#### Salarié

## Functional Fluids - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
	Facilement biodégradable.

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 1500 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.0003
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.001

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%
	taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m <sup>3</sup> /jour

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >0%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%
	Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 455000 kg/jour

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## Functional Fluids - Industrial

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

**État** Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

#### quantités utilisées

Néant.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.

#### Mesures de management du risque

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Functional Fluids - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Functional Fluids - Professional
Portée du processus	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur) ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 9.13b.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Functional Fluids - Professional

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 3 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.05
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.025
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.025

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>
---	---

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >0%.
<b>Eau</b>	<p>en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%</p> <p>Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 2660 kg/jour</p>

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

## Functional Fluids - Professional

### Propriétés du produit

**État** Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### quantités utilisées

Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. utiliser des pompes à tambour ou vidanger soigneusement le conteneur. Traitements par lots à des températures élevées manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Road and construction applications - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Road and construction applications - Professional
Portée du processus	Application de revêtements de surface et de liants dans les activités routières et de construction, y compris les utilisations de pavage, de mastic manuel et daton de pavés, de mastic manuel et dans la pose de toitures et de membranes d'étanchéification.
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 8.15.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Road and construction applications - Professional

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 60 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.95
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.01
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.04

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>
---	---

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >0%.
<b>Eau</b>	<p>en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%</p> <p>Tonnage maximal autorisé du site (Msafe): 5748 kg/jour Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 78500 kg/jour</p>

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

## Road and construction applications - Professional

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.
<b><u>quantités utilisées</u></b>	Néant.
<b><u>Fréquence et durée d'utilisation</u></b>	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
<b><u>autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur</u></b>	
<b>Temperature</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure). , ou: Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.  On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.
<b><u>Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</u></b>	
<b>Mesures de protection techniques</b>	Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

### Mesures de management du risque

porter une protection respiratoire (norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux) et des gants (norme EN 374) appropriés si il y a contact régulier avec la peau.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use in laboratories - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in laboratories - Industrial
Portée du processus	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
<b><u>Salarié</u></b>	
Catégories de processus	PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### **Propriétés du produit**

État	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP Facilement biodégradable.
------	---

#### **quantités utilisées**

Montant annuel par site 1500 tonnes

## Use in laboratories - Industrial

### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.025
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.02
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.0001

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
-----------------	--

### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3% taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m <sup>3</sup> /jour
---	--

### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >0%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%  Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 7020 kg/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### quantités utilisées

Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

<b>Temperature</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).

## Use in laboratories - Industrial

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.
---	--

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

<b>exposition environnementale</b>	L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.
------------------------------------	---

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Exposition</b>	les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.
-------------------	---

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use in laboratories - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in laboratories - Professional
Portée du processus	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 8.17.v1
<b><u>Salarié</u></b>	
Catégories de processus	PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### **Propriétés du produit**

État	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP Facilement biodégradable.
------	---

#### **quantités utilisées**

Montant annuel par site 3 tonnes

## Use in laboratories - Professional

### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.5
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.5
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.0001

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
-----------------	--

### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3% taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m <sup>3</sup> /jour
---	--

### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >0%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%  Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 280 kg/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### quantités utilisées

Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

<b>Temperature</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).

## Use in laboratories - Professional

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### ***Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets***

<b>Mesures de protection techniques</b>	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.
---	--

### **3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)**

<b>exposition environnementale</b>	L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.
------------------------------------	---

### **4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### **3. Détermination de l'exposition (Santé 1)**

<b>Exposition</b>	les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.
-------------------	---

### **4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Rubber production and processing - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Rubber production and processing - Industrial
Portée du processus	fabrication de pneus et produits généraux en caoutchouc en systèmes fermés ou scellés, y compris exposition occasionnelle au cours de la transformation de caoutchouc brut (non réticulé), manipulation et mélange des additifs de caoutchouc, calandrage
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines

#### Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 4.19.v1

#### Salarié

## Rubber production and processing - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC6 Opérations de calandrage</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
	Facilement biodégradable.

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 60000 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.003
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.0001

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%
	taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m <sup>3</sup> /jour

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >0%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%

## Rubber production and processing - Industrial

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 467000 kg/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### quantités utilisées

Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

<b>Temperature</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).  On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. Calandrage (y compris Banbury) Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures. Traitement des moules en caoutchouc non durcis Vulcanisation Refroidissement de produits durcis Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).
---	---

### Mesures de management du risque

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles  
pulvérisation manuelle  
Port d'un masque complet conforme EN136 à filtre classe A ou de catégorie plus haute

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

<b>exposition environnementale</b>	L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.
------------------------------------	---

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

## Rubber production and processing - Industrial

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

#### Exposition

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Polymer processing - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Polymer processing - Industrial
Portée du processus	Traitement des formulations de polymères y compris transport, manipulation d'additifs (p.e. pigments, stabilisants, peintures, plastifiants), opérations de formage et de durcissement, préparation du matériel, stockage et maintenance associée.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 4.21a.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Polymer processing - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC6 Opérations de calandrage</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 1500 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.1
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.00001

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>
---	---

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >80%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3% Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

## Polymer processing - Industrial

Tonnage maximal autorisé du site (Msafe): 1923077 kg/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### quantités utilisées

Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

<b>Temperature</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).  On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Vider les systèmes avant ouverture et entretien de l'équipement. PROC6 Opérations de calandrage Limiter l'entrée des installations. Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.
---	---

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

<b>exposition environnementale</b>	L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.
------------------------------------	---

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Exposition</b>	les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.
-------------------	---

## Polymer processing - Industrial

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Polymer processing - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Polymer processing - Professional
Portée du processus	Traitement des formulations de polymères y compris transfert, mélange, application (y compris pulvérisation et peinture) ainsi que traitement des déchets.
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 8.21b.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Polymer processing - Professional

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC6 Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 3 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0..98
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.01
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>
---	---

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de >0%.
<b>Eau</b>	<p>en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%</p> <p>Tonnage maximal autorisé du site (Msafe): 5269 kg/jour</p>

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

## Polymer processing - Professional

### Propriétés du produit

**État** Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### quantités utilisées

Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure), ou: Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** Vider les systèmes avant ouverture et entretien de l'équipement. Produits d'injection Limiter l'entrée des installations. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use in Cleaning Agents - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in Cleaning Agents - Industrial
Portée du processus	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 4.4a.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Use in Cleaning Agents - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1500  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Montant annuel par site 1500 tonnes  
 Tonnage quotidien maximal du site: 5000 kg

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.3
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.00003
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Mesures techniques</b>	Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.
<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de 70%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%

## Use in Cleaning Agents - Industrial

<b>terre</b>	Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol.
	Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 1770000 kg/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### quantités utilisées

Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

<b>Temperature</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).  On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles nettoyage par nettoyeur haute pression Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.
---	--

### Mesures de management du risque

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés.  
d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

## Use in Cleaning Agents - Industrial

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use in Cleaning Agents - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in Cleaning Agents - Professional
Portée du processus	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 8.4b.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Use in Cleaning Agents - Professional

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1500  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.002  
 Montant annuel par site 3 tonnes  
 Tonnage quotidien maximal du site: 8.2 kg

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.02
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.000001
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Mesures techniques</b>	Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.
<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de 70%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%

## Use in Cleaning Agents - Professional

<b>terre</b>	Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol.
	Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 1770000 kg/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### quantités utilisées

Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

<b>Temperature</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). , ou: Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.  On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. stocker la substance dans un système fermé.
---	--

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

<b>Mesures d'organisation</b>	Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.
-------------------------------	---

### Mesures de management du risque

## Use in Cleaning Agents - Professional

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés.

d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

Vaporisation/embrumer par application manuelle

Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc. porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use as binders and release agents - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as binders and release agents - Industrial
Portée du processus	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y compris transfert, mélange, application (y compris pulvérisation et peinture) ainsi que traitement des déchets.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 4.10a.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Use as binders and release agents - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC6 Opérations de calandrage</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1500  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Montant annuel par site 1500 tonnes  
 Tonnage quotidien maximal du site: 5000 kg

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.2
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.00003
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Mesures techniques</b>	Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.
<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de 80%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%

## Use as binders and release agents - Industrial

<b>terre</b>	Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol.
	Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 744000 kg/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.
<b>quantités utilisées</b>	Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

<b>Temperature</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).  On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures. opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
---	--

### Mesures de management du risque

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés.  
  
d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

## Use as binders and release agents - Industrial

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use as binders and release agents - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Toluene
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471310-51-XXXX
Numéro CAS	108-88-3
Numéro CE	203-625-9
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as binders and release agents - Professional
Portée du processus	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y compris transfert, mélange, application par pulvérisation et peinture ainsi que traitement des déchets.
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 8.10b.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Use as binders and release agents - Professional

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC6 Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	<p>Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP</p> <p>Facilement biodégradable.</p>
-------------	--

#### quantités utilisées

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1500  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.002  
 Montant annuel par site 3 tonnes  
 Tonnage quotidien maximal du site: 8.2 kg

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.95
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.025
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.025

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Mesures techniques</b>	Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.
<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 93.3%</p> <p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p>

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

<b>Air</b>	pas de contrôles d'émission atmosphérique requis; l'efficacité d'épuration requise est de 0%.
<b>Eau</b>	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de: 93.3%

## Use as binders and release agents - Professional

<b>terre</b>	Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol.
	Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur la libération après un traitement complet des eaux usées : 26660 kg/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement de la boue</b>	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### quantités utilisées

Néant.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

<b>Temperature</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). , ou: Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.  On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. stocker la substance dans un système fermé.
---	--

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

<b>Mesures d'organisation</b>	Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.
-------------------------------	---

### Mesures de management du risque

## Use as binders and release agents - Professional

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés.

d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

, ou:

opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**exposition environnementale** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Exposition** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.